Province de 4000 LIEGE
Arrondissement de 4000 LIEGE

COMMUNE de
DALHEM
Code postal 4607

Agent traitant :
Delphine VERRIER,
Employée d'Administration
04/374.74.23

Procès-verbal
approuvé le :

06 DEC. 2018

Envoyé le :

06 DEC. 2018

A :

- PV
- Dossier
- Greffe tribunal
- Tribunal 1ère Instance

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE COMMUNAL

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2018

PRESENTS : M. A. DEWEZ, Bourgmestre, Président,
M. J. JANSSEN, Mlle A. POLMANS, M. L. GIJSENS,
Mme H. VAN MALDER-LUCASSE, Echevins,
M. R. MICHIELS, Président du CPAS
Mlle J. LEBEAU, Directrice générale, Secrétaire

OBJET : ARRÊTÉ DE POLICE N°180/2018 REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE JOSEPH DETHIER N°17 A 4607 DALHEM DU LUNDI 26.11.2018 AU VENDREDI 07.12.2018

Ratification

Le Collège,

RATIFIE l'arrêté de police susvisé pris en urgence par le Bourgmestre en date du 21 novembre 2018.

PAR LE COLLEGE,

La Secrétaire,
J.LEBEAU

Le Président,
A. DEWEZ

POUR EXTRAIT CONFORME,

La Directrice générale,
J.LEBEAU

Le Bourgmestre,
A. DEWEZ

Province de 4000 LIEGE
Arrondissement de 4000 LIEGE

COMMUNE de
D A L H E M
Code postal 4607

Agent traitant :
Delphine VERRIER,
Employée d'Administration
04/374.74.23

Envoyé le :

2 3 NOV. 2018

A :

- PV
- Dossier
- Greffe tribunal
- Tribunal 1ère Instance
- Police DALHEM
- Services de secours
- J. JANSSEN
- J. CARDONI
- D. SCHOONBROODT
- Requérant

Dalhem, le 21 novembre 2018

OBJET : ARRÊTÉ DE POLICE N°180/2018
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
RUE JOSEPH DETHIER N°17 A 4607 DALHEM
DU LUNDI 26.11.2018 AU VENDREDI 07.12.2018

Le Bourgmestre,

Vu la demande d'autorisation de chantier de l'entreprise NELLES FRERES S.A., rue Au-dessus des Trous 4 à 4960 MALMEDY, reçue le 19.11.2018 et inscrite au correspondancier sous le n°1694, informant de la réalisation de travaux de pose de câble pour ORES rue Joseph Dethier à hauteur du n°17 à 4607 DALHEM du 26.11.2018 au 07.12.2018;

Vu qu'il y a lieu de prendre les mesures utiles pour éviter tout accident et permettre le déroulement des travaux en toute sécurité;

Vu les Arrêtés Royaux du 16.03.68 et du 01.12.75 relatifs à la police de roulage;

Vu les articles 119, 130bis et 135 § 2 de la nouvelle loi communale;

Vu l'urgence;

ARRETE

Art.1. Du 26.11.2018 au 07.12.2018, la circulation rue Joseph Dethier à DALHEM sera réglée par un passage alternatif sur 100 mètres de part et d'autre du n°17.

Art.2. Du 26.11.2018 au 07.12.2018, la circulation rue Joseph Dethier à DALHEM sera réglée par une limitation de vitesse à 30km/h sur 100 mètres de part et d'autre du n°17.

Art.3. Du 26.11.2018 au 07.12.2018, la circulation rue Joseph Dethier à DALHEM sera réglée par des feux tricolores sur 100 mètres de part et d'autre du n°17.

Art.4. Les contrevenants seront passibles des peines portées par les règlements généraux de police et conformément à la procédure prévue par ceux-ci.

Art.5. Les signaux utilisés en application du présent arrêté (C43 + limitation de vitesse à 30Km/h, A31, C35, F47, B21, B19 seront mis en place par l'entreprise NELLES FRERES S.A..

Art.6. Copie du présent arrêté sera adressée aux Tribunaux de Police et de 1ère instance de LIEGE, aux services de secours, à Monsieur le Chef de la Zone de Police Basse-Meuse, à l'entreprise NELLES FRERES S.A. et au TEC.

Le Bourgmestre,

A. DEWEZ